

Titre professionnel niv. 3

Entrepreneur de petite entreprise

option : Développeur d'activités en entreprise

Entrepreneur de petite entreprise option développeur d'activités

Crédits : 60 ECTS code CPN45 (RNCP n°6930 enregistrement pour 3 ans - Arrêté du 07 juillet 2017)

Niveau d'entrée : bac ou niveau bac - Niveau de sortie : certification de niveau III **bac+2**

Objectifs et compétences visées

Ce titre professionnel favorise le transfert des connaissances acquises en compétences directement exploitables sur le terrain. Son originalité est de conjuguer apports de connaissances et mise en application effective dans le cadre de votre projet. Optimiser la concrétisation d'un projet, et suivre un parcours conduisant au TEPE, permet de développer et reconnaître des compétences en alternant temps de formation et temps d'application en situation réelle.

Pour développer une nouvelle activité au sein d'une entreprise ou bien créer une nouvelle entreprise/activité, l'Entrepreneur développe ses compétences dans les quatre fonctions suivantes, chacune étant constituée d'activités clé à maîtriser :

1. Construire une décision et assurer une veille stratégique : animer une veille combinée sur les plans juridique, technologique et concurrentiel ; définir, mettre en oeuvre et contrôler la stratégie du projet de création en lien avec sa production, ses services et ses environnements ; construire la structure contractuelle et juridique adaptée au projet, à l'activité et à sa pérennité ; repérer, analyser et traiter les dysfonctionnements en lien avec la stratégie du projet.

2. Concevoir et conduire un projet de création : concevoir la mise en oeuvre opérationnelle du projet à partir de la stratégie et des objectifs définis en amont (avant-projet et conception) ; arrêter les choix techniques, économiques et budgétaires adaptés au projet ; mettre en oeuvre, stimuler, coordonner et contrôler le projet ; assurer le développement du projet en vu de sa pérennisation.

3. Manager des ressources et contrôler l'activité : définir la communication stratégique du projet et assurer sa présentation auprès des partenaires, financeurs et clients ; gérer les ressources humaines ; contrôler et gérer les flux financiers ; animer l'équipe autour du projet ; être force de proposition pour positionner un nouveau projet en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise.

4. Animer des réseaux de partenaires internes et externes : respecter et faire respecter les réglementations en vigueur ; construire et entretenir des réseaux pertinents pour le projet et sa pérennité ; animer le développement commercial du projet ; contrôler la qualité des fournisseurs, sous-traitants et experts.

Débouchés

Direction ou fonction d'encadrement dans une petite entreprise ou une entreprise artisanale.

Code ROME le plus proche :

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Public concerné

En formation continue.

Artisans, conjoints d'artisans, salariés, auxiliaires familiaux, demandeurs d'emploi, de manière générale des personnes qui ont vocation à diriger ou à encadrer des entreprises préférentiellement de type artisanal ou de petites entreprises.

Chef d'entreprise ou chef de projet ayant à piloter la mise en oeuvre d'une activité nouvelle au sein de l'entreprise (par diversification, développement interne ou externe par essaimage).

En formation par apprentissage.

Toute personne suivant un cursus de formation initiale en apprentissage et justifiant d'un niveau IV.

Le public pris en compte aura un niveau de connaissances générales correspondant à un niveau IV. L'expérience professionnelle et la nature même du projet constitueront des critères importants d'accès à la formation. **L'admission se fait sur dossier de candidature suivi d'un entretien.** (dossier téléchargeable sur www.cnam.re)

cf. calendrier, renseignements et inscriptions p. 4

Conditions d'accès

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier du niveau bac ;
- Etre porteur d'un projet de création ou de développement d'une activité nouvelle au sein d'une entreprise ;
- Avoir passé l'entretien de pré-sélection avec succès ;
- Etre inscrit à la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat et/ou au RCS ;
- Pour les demandeurs d'emploi, être inscrit à pôle emploi.

OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou la VAP85 (validation des acquis professionnels - décret 1985) - se rapprocher de notre service accueil pour les modalités de validation.

**** Document non contractuel - les informations contenues peuvent donner lieu à des modifications ****

Parcours de formation

Le parcours de formation représente 44 jours (soit 308h) répartis sur une période d'activité professionnelle de 6 à 7 mois (de oct. à mai), permettant une alternance entre la formation et le développement du projet en situation réelle et articulant :

- 17 jours de face-à-face pédagogique ;
- 27 jours de travail personnel encadré d'application pratique.

Le TEPE est construit autour de 8 unités, dont :

- 1 unité d'activité pour conduire le projet (la bonne pratique pour entreprendre – 23 jours) ;
- 7 unités d'activité pour des acquisitions nécessaires à la réalisation du projet (les bonnes questions pour entreprendre – 21 jours)

Module AGIR (161 hrs)

La bonne pratique pour entreprendre

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)	
US174M	AGIR Développeur <i>Comment construire et mener mon projet de développeur d'activité ?</i>	16	TP		1	a

Modules transverses (147 hrs)

Les bonnes questions pour entreprendre

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)	
2 modules mode d'emploi						
US174A	Management des compétences <i>Comment évaluer les compétences nécessaires à mon projet ?</i>	2	cours + TP		1	b
US174C	Management de projet <i>Comment piloter mon projet ?</i>	2	cours + TP		1	c
5 modules repères disciplinaires						
US1742	Commercial <i>Comment organiser et développer mes ventes ?</i>	2	cours + TP		1	
US1747	Gestion <i>Comment positionner le projet dans la dimension économique de l'entreprise ?</i>	2	cours + TP		1	
US174D	Management de proximité <i>Comment rendre efficace mon management au quotidien ?</i>	2	cours + TP		1	
US174E	Marketing, communication <i>Comment mieux mettre en valeur et communiquer sur les atouts de mon projet, de mon produit, de mon entreprise ?</i>	2	cours + TP		1	
US174F	Stratégie d'entreprise <i>Pourquoi et comment l'analyse stratégique peut servir mon projet ?</i>	2	cours + TP		1	

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits

(1) coefficients : chaque enseignement fait l'objet d'une validation propre par capitalisation

(cf. conditions de délivrance page suivante).

Modalités d'évaluation : rapport/dossier à rendre - examen sur table - soutenance orale

a. En relation directe avec le projet de développement d'activité, ce module permet d'utiliser la méthode AGIR pour favoriser l'identification du périmètre du projet, le repérage du chemin à parcourir, la conduite professionnelle et maîtrisée du projet. L'apprentissage est basé sur AGIR, un outil informatique simple et opérationnel de conduite de projet, mobilisant deux méthodes : AGIR Projet (gestion de projet) et AGIR Compétences (gestion des compétences). Un expert-projet accompagne le participant sur le déroulé des méthodes AGIR Projet et AGIR Compétences, et évalue le travail réalisé.

b. Ce module vous permet, à travers la mise en oeuvre de la méthode AGIR Compétences, de disposer d'un outil simple, pragmatique et pertinent d'évaluation et de gestion des ressources humaines par les compétences.

c. Ce module vous permet, à travers la mise en oeuvre de la méthode AGIR Projet, d'acquérir les principes d'organisation nécessaires pour : concevoir, planifier et coordonner les actions à mettre en oeuvre en gérant les ressources humaines, financières et matérielles disponibles ; construire et animer une équipe en tenant compte des caractéristiques et contraintes particulières du projet ; piloter le projet dans sa phase d'exécution, du lancement aux bilans technique, humain et financier ; communiquer avec l'ensemble des parties concernées.

Module AGIR

1 | Connaître les enjeux du projet pour l'entreprise et le positionner dans la stratégie globale.

2 | Formaliser "l'idée" en projet :

- Définir les objectifs et les livrables,
- Décrire les contraintes,
- Identifier les critères de réussite,

3 | Définir l'organisation projet :

- Identifier les différents acteurs concernés et préciser leurs rôles, droits, devoirs,
- Construire l'équipe projet,

4 | Construire la communication projet :

- Rendre compte de l'avancement du projet aux différents niveaux de décision,
- Valoriser les atouts du projet et développer l'adhésion en interne,

5 | Maîtriser la conduite du projet (qualité – coût – délai) :

- Maîtriser les actions à réaliser,
- Construire et gérer le budget projet,
- Construire le planning et gérer l'avancement du projet,

6 | Dresser le bilan en termes de réalisation, perspectives et compétences acquises.

Le module AGIR Développeur se répartit sur quatre grandes séquences qui jalonnent l'avancement de votre projet :

Séquence 1 : formalisation du projet (4 jours)

- Formuler les attendus et contenus du projet,
- Définir le contexte de l'entreprise,
- Formuler le contexte du projet,
- Identifier les acteurs du projet,
- Définir les compétences requises par le projet,
- Feuille de route pour la séquence suivante.

Séquence 2 : gestion du projet (6 jours)

- Se fixer des objectifs atteignables,
- Identifier les principales tâches à réaliser,
- Évaluer les moyens nécessaires,
- Définir des indicateurs de mesure,
- Planifier les réalisations,
- Élaborer le plan d'amélioration des compétences (PAC),
- Feuille de route pour la séquence suivante.

Séquence 3 : suivi du projet (9 jours)

Cette séquence est réalisée régulièrement tout au long du développement du projet.

- Suivre la réalisation du plan d'action prévisionnel à travers des tableaux de bord,
- Opérer des réajustements nécessaires,
- Réaliser une situation intermédiaire de progression du PAC,
- Feuille de route pour la séquence suivante.

Séquence 4 : évaluation du projet (4 jours)

- Évaluer les résultats du projet : niveau atteint, corrélation avec les objectifs prévisionnels, facteurs de réussite, principales difficultés,
- Définir de nouveaux axes stratégiques, techniques, organisationnels ou commerciaux induits par les résultats obtenus et les nouveaux objectifs fixés,
- Réaliser le bilan des acquis en termes de compétences,
- Opérer la synthèse du projet sur la base de la réalisation d'un plan d'affaires ou d'un plan de reprise personnalisé.

Conservatoire national des arts et métiers

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE du Titre professionnel de niveau III **Entrepreneur de petite entreprise**, le titre leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Avoir validé le rapport méthodologique AGIR (partie écrite de US174M) sans note inférieure à 8/20 ;
- Avoir validé la présentation du rapport méthodologique AGIR devant le jury de valorisation (partie orale de US174M) sans note inférieure à 8/20 ;
- Avoir validé chacun des 7 autres modules en ayant obtenu une moyenne (notes de synthèse écrite + restitution orale) supérieure ou égale à 8/20. Une tolérance d'une seule note inférieure à 8/20 sur l'ensemble des 7 modules transverses est admise.

Pour en savoir plus, <http://cne-cnam.fr/>

- ▶ une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- ▶ l'acquisition de savoirs et méthodologies applicables à un véritable projet en situation réelle ;
- ▶ une formation de 6 mois qui débouche sur une certification de niveau Bac+2 ;
- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE ;
- ▶ un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi en journée de 7 heures à raison de 2 ou 3 journées par semaine sur 6 mois.

1. Module AGIR – 161 heures

Le module AGIR se découpe en 20 séances d'accompagnement de 7 heures par un professionnel de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion et dans ses locaux (soit 140 heures).

A ces 20 séances sont ajoutés 6 rendez-vous d'une demi-journée avec un expert projet afin de valider la méthode AGIR Projet et AGIR Compétences à chaque étape du processus (soit 21 heures). Ces RDV avec l'expert projet se déroulent à St Gilles-les-Hauts dans les locaux de l'URMA.

2. Modules transverses – 147 heures

Chacun des modules proposés se déroule de façon identique, alternant deux jours non consécutifs de face-à-face pédagogique et un jour de travail personnel encadré d'application pratique (3 jours - 21h).

- **Jour 1** (en présentiel) : apports de notions et méthodes essentielles en relation avec la question posée, préparation du travail d'application à réaliser pour le jour 3.
- **Jour 2** (en autonomie guidée) : transfert des connaissances acquises dans la réalité du projet à partir d'un travail personnel encadré d'application pratique.
- **Jour 3** (en présentiel) : présentation individuelle des travaux d'application, synthèse du module autour des facteurs clés de succès et des écueils à éviter, remise au participant d'un mémo complet.

Les 3 journées de chacun des 7 modules se déroulent au Port dans les locaux du Cnam.

Le planning est consultable sur le site www.cnam.re

Examens

Pour chaque module, il y a 2 modalités d'évaluation l'une à l'écrit, l'autre à l'oral.

1. Pour chacun des 2 modules MODE D'EMPLOI (US174A et US174C) :

- **écrit** : note de synthèse issue de l'outil informatique AGIR (non rédigée) ;
- **oral** : restitution devant le groupe en jour 3.

2. Pour chacun des 5 modules REPERES DISCIPLINAIRES (US1742, US1747, US174D, US174E et US174F) :

- **écrit** : note de synthèse de 3 à 4 pages à rédiger ;
- **oral** : restitution devant le groupe en jour 3. L'esprit qui prévaut à cette évaluation se veut être un élément de mesure des

compétences par la mise en action des données de la formation au service du projet. L'évaluation sert à vérifier que l'élève a acquis la capacité d'agir dans des situations diverses (transférabilité) en combinant et en mobilisant de manière pertinente ses ressources (savoir-faire, connaissance, ...) et celles de son environnement (moyens de l'entreprise, équipe, ...) en fonction des objectifs professionnels à atteindre.

3. AGIR Développeur (US174M) :

- **écrit** : rapport méthodologique (non rédigé, produit de l'application des méthodes AGIR Projet et AGIR Compétences) ;
- **oral** : restitution devant un jury de valorisation en fin de formation sous la forme d'un exposé de 15 minutes suivi de 10 minutes de questionnements.

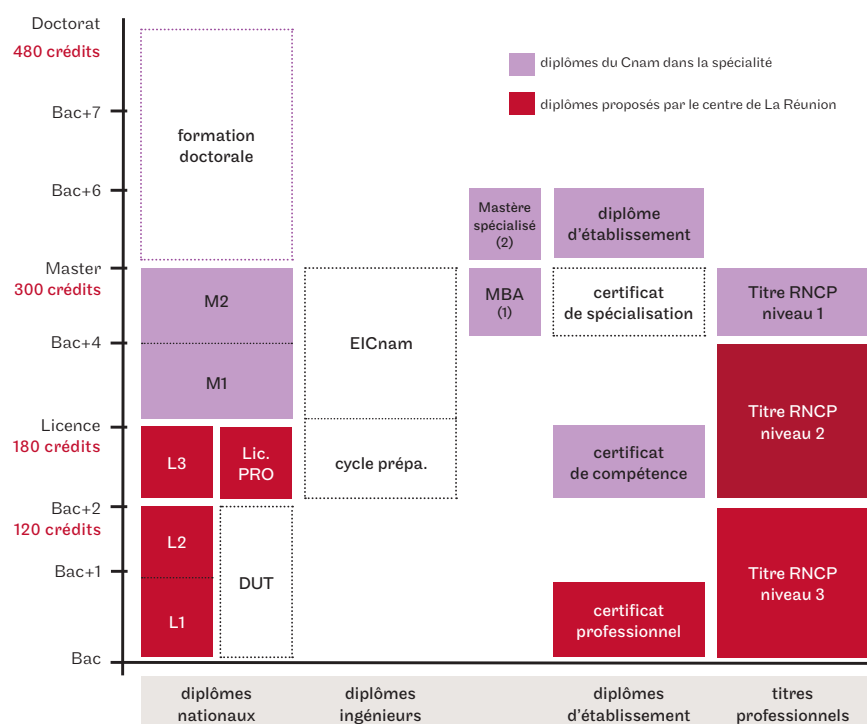
Les résultats sont communiqués après la délibération du jury de délivrance et sont consultables directement au centre régional du Port.

Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par e-mail.



pour en savoir plus, consultez notre guide : www.cnam.re

Diplômes du Cnam en *Management et organisation du travail et de l'entreprise*



(1) Master of Business Administration - (2) Label Conférence des Grandes Ecoles

Conservatoire national des arts et métiers

Inscriptions

- Dépôt des dossiers de candidature : avant le **19 décembre 2017**
- Démarrage de la formation : **8 janvier 2018**
- Fin des cours : **17 juillet 2018**
- Jury de valorisation : **27 juillet 2018** (non défini)

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, téléchargez le dossier de candidature du *Titre Entrepreneur de petite entreprise* sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas admission. **Un entretien de motivation** avec un jury d'admission composé de référents de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et du centre régional du Cnam conditionnera votre sélection. A l'issue de votre sélection définitive, vous devrez procéder à votre inscription auprès du centre régional du Cnam en rapportant au service accueil l'ensemble des pièces décrites ci-contre.

Retournez le dossier de candidature à l'attention de :

Mme Muriel MANENT ou Mme Nadège PICARD :
URMA Centre de Formation de St Gilles-les-Hauts
1, route de l'Eperon
97435 SAINT GILLES-LES-HAUTS



Pour tout renseignement, contactez le service accueil du centre régional du Cnam :

- ◇ par téléphone au 0262.42.28.37
- ◇ par mail à : info@cnam.re
- ◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

ou le service Formation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion :

- ◇ par téléphone au 0262.21.04.35 / 0262. 96.12.69
- ◇ par mail à : formation@cma-reunion.fr

Pièces à fournir

- dossier de candidature dûment complété ^(*) (disponible sur www.cnam.re)
- dossier d'inscription dûment complété (transmis après sélections)
- un CV détaillé à jour + lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- l'attestation d'enregistrement auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et/ou relevé K-bis de moins de 3 mois
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux

^(*) **Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.**

Résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Lieux de formation

Centre régional du Cnam de La Réunion – Antenne Centre national de l'entrepreneuriat de La Réunion

18, rue Claude Chappe
ZAC 2000
97420 LE PORT

Tel. : 0262 42 28 37
Fax : 0262 55 68 27

Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Ile de la Réunion
URMA Centre de Formation de St Gilles-les-Hauts

1, route de l'Eperon
97435 SAINT GILLES-LES-HAUTS
Tel. : 0262 55 68 55
Fax : 0262 55 61 10

**“Ma réussite,
c'est le cnam !”**



Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re
18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et
de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Valérie GASTAUD
vgastaud@cnam.re
1, rue Sully Brunet
Tél. 0692 69 60 81
permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi